



Envoyé en préfecture le 20/07/2021
Reçu en préfecture le 20/07/2021
Affiché le 20/07/2021
ID : 063-200071199-20210713-CCPL_2021_113-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : **06 juillet 2021**
Date d'affichage : **06 juillet 2021**

SEANCE DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Gilles MAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Remy PETOTON
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX, Guy TIXIER

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-113 : **APPEL A PROJET DRAC : PRENDRE L'AIR DU TEMPS 2**

Rapporteur: Stéphane CHABANON

La communauté de communes Plaine Limagne a répondu à l'appel à projet de la DRAC PRENDRE L'AIR (du temps) 2 le 20 mai 2021 et a été retenue.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

ID : 063-200071199-20210713-CCPL_2021_113-DE

Il donne des possibilités de financement aux artistes, acteurs culturels et collectivités territoriales qui le souhaitent de partager un projet artistique, culturel ou patrimonial avec des jeunes, des familles, des personnes âgées, les habitants du territoire...

A ce titre, la communauté de communes Plaine Limagne souhaite proposer de poursuivre le projet d'infusion artistique L.I.R.E. Lectures Impromptues à Rêver musicalement avec Virginie Basset, musicienne et Hélène Poussin, lectrice et comédienne. Il s'agit d'un dispositif artistique autour d'albums jeunesse et d'instruments de musique, à la fois spectacle et atelier.

Nous souhaitons revisiter ce dispositif pour élaborer des séances plus spécifiquement pensées pour la toute petite enfance (0-3 ans) et les adultes qui l'accompagnent sur une période de résidence, les 8, 9 et 10 septembre 2021.

Des temps de médiation et de formation seront proposés au multi-accueil, aux RAM, aux ALSHs, au LAEP, au réseau de lecture publique.

Les financements de la DRAC sont dédiés aux interventions artistiques. La communauté de communes Plaine Limagne devra prendre à sa charge les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration pendant la résidence.

Sur un budget global de 5 000 €, les financements de la DRAC s'élèveront à 4 200 € pour les interventions artistiques et la part de la communauté de communes Plaine Limagne à un montant estimatif de 800 € pour les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

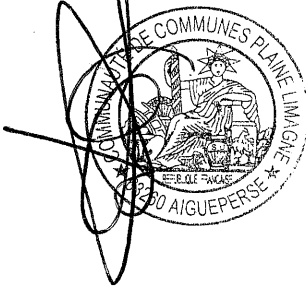
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/07/2021

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

